



COMMISSION CLIMAT
DU BASSIN DU CONGO

- - - - -

COORDINATION TECHNIQUE

- - - - -

N° _____/CCBC-CT.22

**COMITE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT AFRICAINS
SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - CAHOSCC**

Mode hybride (présentiel et en ligne)

**PRESENTATION DE LA COMMISSION CLIMAT DU BASSIN DU
CONGO - CCBC**

6 Février 2022

La Commission Climat du Bassin du Congo, placée sous la Présidence de la République du Congo, et donc de Son Excellence **Denis SASSOU N'GUESSO**, Chef de l'Etat, a été créée le 16 novembre 2016 à Marrakech par les Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains, réunis en marge de la COP22 sur l'initiative de Sa Majesté **Mohammed VI**, Roi du Maroc, à l'occasion du Sommet de l'Action sanctionné par la Déclaration de Marrakech.

I- Gouvernance institutionnelle

Le premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo s'est tenu le 29 Avril 2018, à Brazzaville en République du Congo, et a abouti à la signature du Protocole instituant la Commission Climat du Bassin du Congo.

Le 30 septembre 2021 s'est tenu par visioconférence le deuxième Sommet des Chefs d'Etat de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds



Congo Basin
Blue Fund
'An African and global challenge'



Fonds Bleu pour le
Bassin du Congo
« Un enjeu africain et planétaire »

Bleu pour le Bassin du Congo, au cours duquel les Chefs d'Etat et de Gouvernement représentés ont approuvé le plan d'investissement, le mécanisme financier et le schéma de gouvernance du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, outil financier de la CCBC.

Ils ont également approuvé, le choix de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale retenue pour l'ouverture et la gestion de la ligne de financement « Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ».

II- Plaidoyer et mobilisation des financements

Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo étant constitué et prêt à l'emploi, il ne reste désormais plus qu'à le doter des ressources aussi bien publiques que privées pour accompagner les projets issus des Etats membres et leurs contributions aux engagements sur l'Accord de Paris sur le climat.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement, lors de leur deuxième Sommet, ont exhorté l'ensemble des bailleurs de fonds et des investisseurs privés, à apporter leur soutien à la Commission Climat du Bassin du Congo pour la mobilisation des ressources financières, complémentaires aux contributions des Etats, en vue du financement du plan d'investissement du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, ainsi que des initiatives nationales et sous-régionales, pour concilier la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et le développement économique, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations.

La participation de la Commission Climat du Bassin du Congo à la 26^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques tenue du 1^{er} au 12 novembre 2021 à Glasgow en Ecosse, a permis à celle-ci de communiquer tant sur l'institution que sur son outil financier, à travers l'acquisition d'un pavillon sur le site de la CoP, l'organisation des événements parallèles et divers entretiens accordés à plusieurs personnalités, y compris de potentiels bailleurs de fonds, et aux médias.



III- Accréditation de la Commission Climat du Bassin du Congo auprès de l'Union Africaine

Lors de la 28ème session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis Abeba en Ethiopie, l'Assemblée Générale, dans sa décision intitulée « Décision sur l'engagement de l'Afrique aux négociations mondiales sur le changement climatique à la CoP22 » a pris note de la création de trois commissions dédiées à la région du bassin du Congo, sous la présidence de la République du Congo, à la région du Sahel, sous la présidence de la République du Niger et aux États insulaires, sous la présidence de la République des Seychelles. Cette décision a également souligné l'importance d'assurer la coordination et la coopération pleines et entières avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains sur le changement climatique à cet égard.

Lors de leur premier Sommet tenu à Brazzaville le 29 avril 2018, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de la Commission Climat du Bassin du Congo ont signé le Protocole instituant cette commission, conférant ainsi à cette dernière une existence juridique d'organisation régionale, ses pays membres étant issus de trois régions différentes, à savoir l'Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe), l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Zambie) et de l'Afrique du Nord (Maroc).

La Commission Climat du Bassin du Congo ayant pour objet d'accélérer la mise en œuvre de la transition climatique et de la transformation économique du bassin du Congo dans une logique de développement



Congo Basin
Blue Fund
'An African and global challenge'



Fonds Bleu pour le
Bassin du Congo
« Un enjeu africain et planétaire »

durable, il apparaît clairement que cette mission est conforme avec l'esprit, les objectifs et les principes de l'Acte consultatif de l'Union Africaine.

Aussi bien, la Commission Climat du Bassin du Congo coopère-t-elle déjà avec l'Union Africaine à travers sa participation aux réunions du CAHOSCC.

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Ce qui précède justifie pleinement la présente demande d'accréditation de la Commission Climat du Bassin du Congo auprès de l'Union Africaine en tant qu'organisation régionale. Une demande formelle à cet effet été adressée le 13 janvier 2023 au Président de la Commission de l'Union Africaine.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez bien voulu accorder à cette présentation et à ce plaidoyer.